



BUREAU VERITAS CERTIFICATION
1 place Zaha Hadid
92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre – 399 851 609

Rapport de Bureau Veritas Certification sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Nos travaux de vérification portent sur la période allant février 2023 à juillet 2025

A NOVABIOM

FERME DE VAUVENTRIERS
28300 CHAMPHOL
Dossier n°30433880

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité par le Cofrac validation/vérification, N° 3-2047, liste des sites et portée disponibles sous www.cofrac.fr, en application du décret 2020-1 du 2 janvier 2020 relatif aux sociétés à mission et de notre programme GP01-Vérification SAM, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations et données historiques (constatées ou extrapolées) liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant de février 2023 à juillet 2025 en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

En déclinaison de la raison d'être, des actions transverses aux cinq objectifs statutaires retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ¹ sont définies.

Nous n'avons pas été en mesure de conclure sur la réalisation de six actions sur vingt-deux actions entreprises dans le cadre de la mission.

*** Action 2 : Action 2024-2025-2026 : Définir les indicateurs quantitatifs qui permettent de mesurer l'atteinte par Novabiom de ses objectifs sociaux et environnementaux, et sa progression**

Nous ne sommes pas en mesure de conclure à l'atteinte de cette action. Cette action a été reportée sur trois exercices. Elle est en cours mais non encore finalisée.

*** Action 3 : Action 2025-2026 : Référentiel Bcorp**

Nous ne sommes pas en mesure de conclure à l'atteinte de cette action. Le détail de l'attendu de l'action n'est pas précisé ni les jalons par année.

*** Action 9 : 2024-2025 : Développer les énergies renouvelables dans les locaux de Novabiom : Photovoltaïque sur le 1er bâtiment de la Fabrique prévu pour 2024...**

Nous ne pouvons pas conclure sur cette action. Elle a été non réalisée pour une circonstance extérieure : problème de raccordement avec le fournisseur d'électricité ainsi que pour des raisons internes à l'entreprise, poussières dans le bâtiment du fait du procédé de traitement des fines de miscanthus.

*** Action 12 : Action 2024 : Origine des BB de rhizomes**

Nous ne sommes pas en mesure de conclure sur cette action. L'action a été menée ponctuellement sur l'année 2024, le résultat de l'étude menée n'a pas été utilisé. De plus, l'action n'a pas été reconduite.



BUREAU VERITAS CERTIFICATION
1 place Zaha Hadid
92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre – 399 851 609

*** Action 17 : Action 2024 : Avoir une consommation plus responsable**

Nous ne sommes pas en mesure de conclure sur cette action. En effet, les recommandations émises ne sont pas utilisées à ce jour pour les achats de l'entreprise.

*** Action 22 : Action 2025-2026: Améliorer les conditions de travail au bureau de la Fabrique**

Nous ne sommes pas en mesure de conclure sur cette action. En effet, les travaux ne sont pas encore entrepris. De plus, l'action est générale. Un détail des mesures décidées serait à détailler.

L'action 2 est rattachée à la feuille de route des cinq objectifs statutaires.

Les actions 3, 9, 12 et 17 sont rattachées à l'objectif statutaire 1.

L'action 22 est rattachée à l'objectif statutaire 5.

En raison de l'importance des faits décrits ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour émettre une conclusion sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses *statuts, qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.*¹

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- La vérification par un organisme tiers indépendant a été menée en 2026 alors qu'elle aurait dû avoir lieu en février 2025 selon la réglementation.
- Le lien fait par l'entreprise entre les actions et les objectifs statutaires n'est pas toujours évident à identifier et à comprendre
- La feuille de route de la mission n'est pas détaillée sous forme d'objectifs opérationnels déclinant les objectifs statutaires et assortis d'indicateurs permettant de conclure objectivement sur leur réalisation
- Des jalons par année pour chaque action ou objectif ne sont pas définis
- Le rapport du comité de mission manque de détail sur le résultat des actions menées et ne conclut pas sur l'exécution de la mission

¹ **Objectif statutaire 1-** S'engager pour une agriculture régénératrice, solution pour l'environnement : qui redonne de la vie au sol, stocke du carbone, préserve la qualité de l'eau, favorise la biodiversité, afin de transmettre une terre meilleure aux générations futures.

Objectif statutaire 2- Accompagner les agriculteurs et agricultrices dans la réussite de leur projet : implantation, production et valorisation de leur culture de miscanthus.

Objectif statutaire 3- Participer à une dynamique de territoire qui permette aux agriculteurs et agricultrices de recréer du lien par les valorisations du miscanthus, en circuits-courts, bas carbone, au service d'une économie circulaire.

Objectif statutaire 4- Cultiver un esprit d'innovation, contribuer activement au développement de nouveaux produits biosourcés à forte valeur environnementale.

Objectif statutaire 5- Mettre la qualité au cœur des relations humaines et des actions de la Société.



BUREAU VERITAS CERTIFICATION
1 place Zaha Hadid
92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre – 399 851 609

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission disponibles sur le site internet pour l'année 2025 ou sur demande pour l'année 2024 et 2023.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Responsabilité de Bureau Veritas Certification aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.



BUREAU VERITAS CERTIFICATION
1 place Zaha Hadid
92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre – 399 851 609

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, et au programme de vérification en vigueur.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession

Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que nos règles déontologiques.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences d'une personne et se sont déroulés sur le mois de mars 2026 sur une durée totale d'intervention de 2,75 jours. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux représentant notamment la direction et le comité de mission.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.



BUREAU VERITAS CERTIFICATION
1 place Zaha Hadid
92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre – 399 851 609

- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission et le(s) dernier(s) rapport(s) du comité de mission² établi(s) depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et ⁱ
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions * ;

² Le cas échéant, dans le cas d'une entité qui emploie au cours de l'exercice moins de cinquante salariés : référent de mission



BUREAU VERITAS CERTIFICATION
1 place Zaha Hadid
92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre – 399 851 609

- mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés sur site afin de vérifier la mise en place des actions, ces informations sont qualitatives.
- apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission³ au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Courbevoie, le 17 avril 2026

Bureau Veritas Certification France

Samuel Duprieu, Président

*La données vérifiées sont basées sur des informations historiques constatées